

Questions orales

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRIMES EN ARGENT OFFERTES À DES GESTIONNAIRES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le vérificateur général a loué le gouvernement d'avoir prévu le versement cette année de primes en argent comptant à environ 4 000 gestionnaires de la Fonction publique, s'ils réduisent leurs budgets. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. N'est-ce pas du gaspillage que d'offrir à ces gestionnaires une prime en argent pour qu'ils réduisent leur budget alors que le contrôle des coûts représente déjà une partie importante de leur travail?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons annoncé, et nous allons évidemment verser, une prime à la productivité pour encourager une utilisation plus efficace des deniers publics par la Fonction publique. Je ne vois pas comment le député peut être au courant des détails de ce projet parce qu'ils sont encore à l'étude, vu qu'il s'agit d'une question complexe concernant une institution aussi complexe que le gouvernement fédéral.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, puisque la suppression d'années-personnes ou d'emplois est l'une des initiatives de gestion qui donnerait droit à une prime en argent, comme l'a déclaré le président du Conseil du Trésor le 27 février, je demande à ce dernier, alias «l'exterminateur», si on ne risque pas de créer une hiérarchie de tueurs à gages, une bande de bureaucrates chasseurs de primes, qui s'empresseraient de s'éliminer mutuellement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'opposition atteint de nouveaux sommets dans l'art de brouiller les cartes.

Des voix: Des sommets?

M. de Cotret: La confusion est devenue l'élément essentiel de ses arguments. Je m'en tiens à ma déclaration: nous instaurerons une prime à la productivité. Nous n'avons jamais parlé de la nature de cette prime. Nous ne l'avons jamais liée à la réduction des effectifs. Nous avons seulement parlé de faire meilleur usage de l'argent des contribuables canadiens.

* * *

LES FINANCES

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donnée l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin). Comme les parents ayant besoin du crédit d'impôt pour enfants n'arrivent manifestement pas à obtenir le moindre renseignement à ce sujet, comment le gouvernement compte-t-il apprendre aux Canadiens s'ils ont droit au paiement anticipé

au titre de ce crédit d'impôt et leur dire de quelle manière en faire la demande?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cette mesure législative a été adoptée il y a quelques jours à peine. Nous envisageons la possibilité d'insérer un encart dans le premier envoi pour répondre à toutes les questions pertinentes. Je saurai gré aux députés de me faire part de leurs idées au sujet de ce que nous devrions faire figurer dans cet encart.

Mme Mitchell: La confusion règne à ce sujet.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre à propos d'une certaine forme de discrimination dont sont encore victimes les personnes qui font la demande de ce paiement anticipé. Le ministre ne convient-il pas qu'une femme ayant un nourrisson et gagnant un petit salaire, ou encore qu'un des parents en chômage dont le revenu a baissé par rapport à l'année précédente, n'auront pas droit à ce versement anticipé? S'il en convient, que fera-t-il pour redresser ce tort?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, rappelons-nous tout d'abord que 700 000 familles canadiennes gagnant de faibles revenus toucheront ce versement anticipé.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Dans deux ans, c'est le faible revenu déclaré qui servira de base au calcul du paiement anticipé qu'on adressera aux intéressés, et c'est de cette façon que nous entendons régler le problème.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REVENDICATION TERRITORIALE DE LA BANDE INDIENNE DE LONG PLAINS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai entre les mains un document gouvernemental qui nous apprend que le 3 septembre, le comité consultatif de la gestion des terres du Conseil du Trésor a approuvé le transfert de la base des forces armées de Beauséjour au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour régler la revendication territoriale de la bande indienne de Long Plains. Est-ce que le ministre nie l'existence d'une telle décision?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, l'opposition se rapproche de la vérité. Hier, le collègue du député déclarait que le 3 septembre, le Conseil du Trésor avait conseillé ce transfert. Le député fait allusion à une recommandation interne du ministère des Affaires indiennes au sujet de l'acquisition des terrains de Beauséjour.